

**Séance du jeudi 17 février 2022**

Date de la convocation: 12/02/2022

**Membres en exercice :**  
10

*L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Albane ANCELIN,*

**Présents :** 9

**Présents :** Albane ANCELIN, Thierry POULINET, Sylvie AFANYAN, Franck BARBIER, Jean-Luc LE MIGNON, Christophe LEBECQUE, Emma RODRIGUEZ, Cédric CHOLIN, Céline PROUTEAU

**Votants :** 9

**Absents :** Alain PICOCHÉ

**Absents excusés :**

**Absents représentés :**

**Secrétaire de séance :** Emma RODRIGUEZ

**Objet: Bons d'achat Année 2021 - D\_2022\_006**

Il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver les conditions d'attributions des bons d'achat de fin d'année du Comité d'Entraide Sociale énumérées ci-dessous :

- 1 – Etre agé au minimum de 65 ans au 31 décembre de l'année en cours
- 2 – Etre fiscalement résident principal sur le territoire de la commune
- 3- Etre inscrit sur les listes électorales de la commune

Il est proposé d'étendre le bénéfice de ces bons d'achat aux personnes en situation de handicap aux conditions d'attributions suivantes :

- 1 – Avoir un taux d'invalidité supérieur ou égal à 80 %
- 2 – Etre fiscalement résident principal, ou à défaut le tuteur légal, sur le territoire de la commune

Il est rappelé qu'en cas de cumul des conditions, un seul bon d'achat sera attribué par personne répondant aux conditions ci-dessus

Ces bons d'achat sont utilisables uniquement à l'Intermarché de Crécy La Chapelle

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

RF
Sous Préfecture MEAUX (Seine et Marne)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/02/2022
077-217702257-20220217-D_2022_006-DE

- d'approuver les conditions d'attributions des bons d'achat de fin d'année du Comité d'Entraide Sociale
- d'attribuer une valeur nominale de 65 € pour chaque bon d'achat
- d'approuver le nombre de 41 personnes répondant aux critères ci-dessus

Fait et délibéré le 17 février 2022  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Albane ANCELIN



RF Sous Prefecture MEAUX (Seine et Marne)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/02/2022 077-217702257-20220217-D_2022_006-DE